

MONDE MUSULMAN

La danse est bien compatible avec le ramadan

Pour le vieux cheikh libéral égyptien Gamal Al-Banna, sa religion aime la beauté et respecte les arts. Torturer ou émettre des fatwas intolérantes est bien pire que danser dénudé.

AL-MASRI AL-YOUM

Le Caire

Un ami m'a dit : "As-tu lu le journal Al-Wafd du 23 juillet ? Il faut que tu lui envoies un démenti ! Il a tiré sur toute la largeur de la page que, pour toi, la condamnation de la danse relève de la bigoterie. Dans un entretien à ce quotidien, Nagwa Fouad [célèbre danseuse des années 1960-1970] affirme même que tu as émis une fatwa approuvant la danse comme une activité licite. Elle a aussi révélé que, pour toi, Tahia Carioca [danseuse des années 1940-1950] était une artiste pieuse et respectable."

Je lui ai répondu ainsi : "Ces paroles sont effectivement les miennes. La danse est un art respectable et, si quelqu'un dit le contraire, c'est qu'il veut revenir en arrière, à une époque où l'on ostracisait l'art et les représentations. Ce qu'on dit partout sur son caractère illicite est faux. C'est de la surenchère dans l'exégèse à propos de tout et de n'importe quoi. Pendant des années, on a excommunié les artistes. Cela ne visait pas seulement l'art, mais en réalité tout ce qui est beau : la littérature, la poésie, la musique, le chant, la femme. Tout est devenu illicite. Plus rien n'est permis, sauf ce qui a l'heur de leur plaire, à ceux-là [les intégristes]. D'ailleurs, eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux. Ce que disent les uns est jugé illicite par les autres. Tahia Carioca était une dame pleine de vertu."

L'ÊTRE HUMAIN EST UN MÉLANGE DE PIÉTÉ ET DE LASCIVITÉ

Je ne vois effectivement pas pourquoi je devrais démentir l'article d'Al-Wafd. J'ai de bons souvenirs de M^{me} Tahia. C'était une brave femme, dotée d'une forte personnalité et de profonds sentiments religieux. Afin de ne pas tomber dans le péché, elle avait épousé chacun des hommes auxquels elle s'était unie sexuellement. C'est ce qui explique pourquoi elle s'était mariée au cours de sa vie plus de dix fois, dont une fois avec un Américain qui s'était converti à l'islam. Ce n'était pas seulement une excellente danseuse, mais également une bonne actrice engagée. Et, lorsqu'elle fut atteinte par le virus de la politique [elle a milité à gauche], ses activités lui valurent un séjour en prison. Sa vie était loin d'être une partie de plaisir, c'était plutôt un combat. Lorsqu'on lui disait que sa route était semée d'épines, elle répondait qu'elle y marcherait pieds nus. Pour son grand malheur, elle avait été trahie par ses gènes et était devenue rondelette, à tel point qu'elle avait dû renoncer à son métier.

Quant à savoir si la danse est compatible avec l'islam, il faut connaître deux domaines pour y répondre : le point de vue de l'islam sur la nature humaine d'une part, la justice islamique de l'autre. [Selon le Coran],



"Dieu le Très Grand a créé l'homme à partir de l'argile"... Mais l'homme est constitué de chair. "Il lui a donné une forme harmonieuse." Cette harmonie est l'accomplissement de la beauté, surtout chez la femme. Il lui a insufflé son esprit et lui a donné une conscience, une volonté et une certaine capacité créatrice. En même temps, il lui a donné la pulsion sexuelle, qui est la plus puissante de toutes les pulsions. L'être humain est un mélange de piété et de lascivité. Dieu l'a fait distinct des anges, qui ne commettent jamais d'erreur et ne tombent jamais dans le péché. Il lui a imposé le diable pour qu'il excite sa concupiscence, surtout pour le pouvoir, les femmes et l'argent. Ensuite, il a envoyé ses prophètes et a fait descendre ses Livres afin de l'aider à trouver le droit chemin. Mais il lui a laissé le libre choix entre être mécréant ou croyant, entre le droit chemin ou l'égarement.

L'être humain est ainsi fait qu'il ne peut échapper au péché. Et la société est ainsi faite que chaque acte engendre d'autres actes. Une mauvaise éducation donnée par les parents aboutit à la déviance des enfants. Cette déviance est une fatalité puisque ce n'est pas une action mais une réaction. S'il faut blâmer quelqu'un, ce sont les parents.

La seconde chose qu'il faut connaître afin de se faire une idée complète de la question, c'est la théorie musulmane de la justice. La justice de ce bas monde punit les fautes, mais ne récompense pas les bonnes actions. Cela s'explique par le fait qu'on n'a pas assez de ressources pour les récompenser toutes. Les réserves de la miséricorde divine, en revanche, sont inépuisables, et Dieu peut donc récompenser les bonnes actions. La spécificité du Jugement dernier ne réside pas dans la punition par les flammes. Il peut également arriver que la justice de ce bas monde prononce une telle peine. La spécificité de la justice divine est qu'elle récompense les

bonnes actions et qu'elle fait entrer au paradis des milliards de gens qui ont passé toute leur existence à travailler durement et à se fatiguer sans jamais goûter au bonheur ni aux plaisirs de la vie. Ceux-là jouiront au paradis d'un bien-être qu'ils n'auraient pu imaginer en rêve. Il y aura "des rivières de vin délicieux et de miel pur". Dans les réserves de Dieu, il n'y a pas de bouteilles hermétiquement bouchées mais des rivières coulant au grand jour.

LA MISÉRICORDE DE DIEU EST PLUS GRANDE QU'ON LE DIT

Parmi les idées reçues, il y a celle qui veut que l'homme qui a péché soit jeté en enfer pour sa punition et que la première chose sur laquelle il soit interrogé concerne sa pratique de la prière. S'il l'a négligée, rien d'autre ne pourra le sauver. En réalité, la punition n'advient qu'après que les bonnes et les mauvaises actions ont été soigneusement pesées. Le jugement dépend du résultat de la pesée. Or le poids des bonnes et des mauvaises actions n'est pas celui qu'on croit. Celui des bonnes actions peut être multiplié jusqu'à sept cents fois, comme "la

graine qui fait pousser sept épis, chaque épi comportant cent graines". Quant aux mauvaises actions, elles ne sont pas multipliées.

Si une femme danse nuit et jour mais accomplit par ailleurs de bonnes actions, celles-ci l'emportent sur le reste, grâce aux comptes miséricordieux de Dieu. D'ailleurs, beaucoup de faits très courants sont nettement plus graves que de danser, fût-ce toute nue. Qu'est-ce qu'une danse à côté d'une loi qui instaure la tyrannie et plonge des millions de gens dans le malheur ? Qu'est-ce à côté de la torture dans les prisons, des violations de la dignité humaine ou même des fatwas intolérantes qui imposent des contraintes inutiles ? Il n'y a rien d'étonnant à ce que la danse et l'islam soient compatibles. Et il n'est pas impossible qu'une danseuse soit la première au paradis. La miséricorde de Dieu est plus grande qu'on le dit.

Gamal Al-Banna*

* Frère de Hassan Al-Banna, fondateur historique des Frères musulmans au Caire, le cheikh Gamal Al-Banna est connu pour ses positions libérales en matière religieuse (voir CI n° 968, du 20 mai 2009).

Du 9 septembre au 3 novembre 2009

Télérama présente sa nouvelle collection DVD

LES ICÔNES DU ROCK

LES ICONES DU ROCK 1

THE ROLLING STONES

DVD N°1

En vente dès le 9 septembre

Le DVD 7,60 €

Télérama 2,30 €

Télérama

CHACQUE SEMAINE. DÉCOUVREZ L'UN DES 7 CONCERTS FILMÉS DE LA COLLECTION DVD "LES ICÔNES DU ROCK"

9 SEPT. 16 SEPT. 23 SEPT. 30 SEPT. 7 OCT. 14 OCT. 21 OCT.

En vente chez votre marchand de journaux.